



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 10 Avril 2025**

Validé au conseil du 02/05/25

PRESENTS : Zoe POHL-BOUSQUET - Chantal BARRIERE - Gérard RAMONDENC - Christophe RAYSSAC - Christian VERNHET - Dominique ROURE

EXCUSES : Ghislain CABAL ZINCK (pouvoir donné à Dominique Roure) - Virginie CASTANIER (pouvoir donné à Zoe Pohl Bousquet)

ABSENT : Jean-Jacques SELLAM

Secrétaire de séance : Dominique ROURE

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du compte-rendu des conseils municipaux du 13 décembre, 21 décembre et 21 février.
 - 2/ Vote du compte Financier Unique (CFU) 2024
 - 3/ Délibération affectation du résultat 2024
 - 4/ Délibération des amortissements
 - 5/ Vote des taxes locales
 - 6/ Vote du budget primitif 2025
 - 7/ Délibération approbation des nouveaux statuts du syndicat mixte Lévézou - Ségala
 - 8/ Délibération pour remise gracieuse des loyers mars - avril de l'Auberge de La valette
 - 9/ Délibération pour le transfert de compétence « eau potable /assainissement » au SIAEP Rives du Tarn
 - 10/ Création d'un emploi non permanent pour l'aire naturelle - camping La Planque
 - 11/ création d'un emploi non permanent pour le château
- Questions diverses
-

Monsieur le maire ouvre la séance à 20H30 en s'assurant du quorum et en présentant l'ordre du jour. Il indique que, compte tenu de l'urgence, il propose qu'un point supplémentaire soit rajouté à l'ordre du jour, concernant la possibilité d'achat du fonds de commerce de l'auberge.

1/ Approbation du compte-rendu des conseils municipaux du 13 décembre, 21 décembre et 21 février.

Les comptes-rendus des précédents conseils sont présentés et validés à l'unanimité.

2/ Vote du compte Financier Unique (CFU) 2024

Monsieur le maire présente les tableaux adressés préalablement aux conseillers. Il indique avoir reçu un avis favorable de l'inspectrice des finances publiques, conseillère aux décideurs locaux. Les tableaux font l'objet de diverses demandes de précisions et d'échanges nourris.

Monsieur le maire sort ensuite de la salle du conseil. Il se retire de la réunion, ne prenant pas part au vote. Le premier adjoint met au vote le compte financier unique 2024, adopté à l'unanimité (5 présents et 2 pouvoirs).

Monsieur le maire revient en séance ; il salue le travail d'Isabelle Bouzat, secrétaire de mairie qui tient une comptabilité vigilante ; il remercie les conseillers pour leur confiance et leur engagement.

3/ Délibération sur l'affectation du résultat 2024

Monsieur le maire rappelle ensuite la nécessité d'affecter le résultat de fonctionnement. Il indique que l'excédent cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024 s'élève à 217 080,73€. Il propose d'affecter l'excédent en recette au compte 002.

Après échanges, cette délibération est prise à l'unanimité.

4/ Délibération des amortissements

Monsieur le maire rappelle que la mise en œuvre de la nomenclature M57 entraîne des contraintes sur les durées et les modalités de gestion des amortissements, notamment concernant les subventions d'équipement. Il appartient à la commune de définir sa politique d'amortissement du budget principal.

A l'issue d'échanges explicatifs, concernant notamment le SIEDA, le conseil adopte le principe du « prorata temporis », adopte les durées d'amortissement proposées, décide de maintenir l'amortissement des subventions d'équipement en année pleine, décide d'amortir les subventions dont le montant est inférieur à 2000€ en une seule fois.

Délibération à l'unanimité.

5/ Vote des taxes locales

Monsieur le maire propose de voter le taux des différentes taxes communales qui sont maintenues en l'état par rapport aux années précédentes.

Il propose les taux suivants : taxe foncière sur le bâti (TFB) 33,59% - taxe foncière sur le non bâti : 61,12%- taxe d'habitation sur les résidences secondaires 8,31%

Délibération prise à l'unanimité

6/ Vote du budget primitif 2025

Monsieur le maire présente les différents tableaux relatifs au budget 2025 : dépenses et recettes de fonctionnement – dépenses et recettes d'investissement - subventions aux associations. Cette présentation fait l'objet de divers échanges . Au final, le budget primitif 2025 est validé tel qu'il est présenté.

Délibération prise à l'unanimité.

7/ approbation des nouveaux statuts du syndicat mixte Lévézou – Ségala et approbation de l'extension du périmètre du syndicat mixte Lévézou – Ségala

Monsieur le maire donne lecture de la révision des statuts du syndicat mixte des eaux Lévézou ségala, révision adoptée en comité syndical le 17 février 2025 qui porte principalement sur la modification du comité syndical et sur la création de la compétence « assainissement ».

Le conseil municipal approuve cette révision et approuve ces nouveaux statuts. Délibération à l'unanimité.

Monsieur le maire indique ensuite que le syndicat mixte Lévézou-Ségala souhaite étendre son périmètre en intégrant les communes du Viala du Tarn et Verrières pour la compétence eau potable et les communes de Curan et saint Laurent de Lévézou pour la compétence assainissement collectif. Des explications sont données sur les différentes situations.

Le conseil approuve ces extensions. Délibération à l'unanimité

8/ Proposition de remise gracieuse des loyers mars - avril de l'Auberge de La valette

Monsieur le Maire rappelle l'engagement qu'il avait pris d'annuler le loyer du par l'auberge de la Valette au mois de mars, suite à une mise en sommeil de l'auberge, le temps de procéder à la vente du fonds de commerce par la SARL Mathy et Nounouk.

Il propose d'étendre cette annulation au mois d'avril afin de faciliter la vente du fonds de commerce, soit une annulation de recettes de $2 \times 533,90\text{€} = 1067,8\text{€}$.

Considérant le bail en cours, les loyers seront de nouveau perçus à partir du mois de mai si la vente ne s'est pas réalisée.

Délibération prise à l'unanimité.

9/ Délibération pour le transfert de compétence « eau potable /assainissement » au SIAEP Rives du Tarn

Monsieur le maire rappelle les échanges du précédent conseil qui avaient abouti à un consensus sur la nécessité pour la commune de transférer sa compétence eau /assainissement au SIAEP des rives du Tarn.

Il rappelle que la commune est déjà adhérente à ce syndicat pour le village de Salelles et que l'exigence de délivrer une eau de bonne qualité, de sécuriser l'approvisionnement en eau et de créer un assainissement de qualité sur l'ensemble de la commune rendent nécessaire l'adhésion au SIAEP des rives du Tarn pour les villages de Saint-Izaire – Faveyrolles et les hameaux du Batut et des Alvernhes.

Délibération à l'unanimité.

A l'issue du débat et du vote, Chantal Barrière quitte la séance.

10/ création d'un emploi non permanent pour l'aire naturelle - camping La Planque

Monsieur le maire rappelle que, comme chaque année pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, la commune a besoin d'assurer l'accueil et le ménage de l'aire naturelle de la planque du 15 avril au 15 octobre, à raison de 15H en avril, 31heures en mai, 40 heures en juin, 60 heures en juillet, 60heures en aout, 30 heures en septembre et 15 heures en octobre. A l'issue des échanges, la délibération est prise à l'unanimité.

11/ création d'un emploi non permanent pour le château

De la même façon, Monsieur le maire rappelle que pour faire face à un accroissement de l'activité touristique et assurer l'accueil au château, la commune a besoin de créer un emploi non permanent d'avril à octobre, à raison de 60 heures en mai, de 40heures en juin, de 60heures en septembre, de 20h en octobre. Cet emploi complète l'emploi financé par l'office du tourisme qui intervient en Juillet et août.

Délibération à l'unanimité.

12/achat du fonds de commerce de l'auberge de la Valette

Monsieur le maire rappelle l'historique de la vente de l'auberge et donne la parole à Dominique Roure qui rend compte de la réunion du Conseil communautaire qui vient de s'achever.

L'intercommunalité ayant la compétence économique devait donner un avis formel déléguant à la commune de Saint-Izaire la capacité de se porter acquéreur du fonds de commerce de l'auberge. Cet avis vient d'être rendu à l'unanimité du conseil communautaire.

Un débat s'engage sur l'intérêt pour la commune d'acquérir le fonds de commerce de l'auberge incluant la licence IV. Un accord général s'établit, même si le conseil estime le prix de vente nettement surévalué au regard d'autres ventes conclues dans les environs.

Considérant qu'il n'y pas, à ce jour, d'acheteur privé et que cette auberge est d'un intérêt vital pour l'attractivité de la commune le conseil souhaite acquérir le fonds de commerce de l'auberge ; il autorise monsieur le maire à engager une négociation commerciale pour fixer un prix juste, représentant la valeur de ce commerce.

Délibération prise à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES : Monsieur le maire fait un tour de table pour que les conseillers puissent évoquer des questions et informations diverses.

- Les travaux routiers sur la D902 à la hauteur du pont der Salelles devraient débuter le 12 mai et durer 7 mois.

- Le 19 juin, la commune sera traversée par la course cycliste le « tour de l'Occitanie »
- Les travaux de l'église de Faveyrolles devraient commencer d'ici quelques semaines.
- Dominique Roure rend compte du conseil communautaire qui vient de voter le budget 2025.
- Un point est fait sur les animations et les permanences du mois d'avril

Monsieur le maire clôt les travaux du conseil à 23H15.